Budget rectificatif 7/2014: excédent 2013

2014/2225(BUD) - 12/12/2014 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 28 novembre 2014, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 8 au budget général 2014 concernant la budgétisation de l'excédent résultant de l'exécution du budget 2013 de l’ ordre de **1.005.406.925,37 EUR**.

La budgétisation de cet excédent devrait diminuer d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE.

Projet de budget : lors du trilogue du 8 décembre 2014, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord sur un projet d'ensemble comprenant le nouveau projet de budget 2015 et les projets de budget rectificatifs (PBR) en suspens pour 2014.

Aux termes de cet accord, le PBR n° 8/2014, modifié par sa lettre rectificative, a été approuvé tel quel, conformément à la proposition de la Commission.

En conclusion, le 12 décembre 2014, le Conseil a adopté sa position concernant le PBR n° 8/2014 en acceptant la proposition de la Commission sans y apporter de modification.